

ABONNEMENT.

Saumur:
Un an... 36 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 9
Poste:
Un an... 35 fr.
Six mois... 15
Trois mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR:
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 40 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES:
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas.
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.
Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAYAS
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

1^{er} Septembre 1883.

LA MORT DU ROI

La douloureuse émotion causée par la mort de M. le comte de Chambord se manifeste par des témoignages touchants de fidélité.
Le nombre des royalistes qui se rendent à Goritz atteint déjà plusieurs milliers; des déléguations s'organisent, et sur le cercueil du Roi des couronnes envoyées de tous les points du royaume seront comme le suprême hommage de la Patrie dans le deuil.

Les pèlerins du deuil sont partis hier en grand nombre pour Goritz; ils attesteront devant l'Europe la douleur nationale, qui se traduit par des manifestations admirables de dévouement et de regret.
Oui, la France sera de cœur avec l'élite de ses enfants, escortant jusqu'à sa royale sépulture le petit-fils de saint Louis.

Les royalistes se souviendront qu'ils ne forment point un parti, mais qu'ils sont les défenseurs du dépôt sacré des traditions de la Patrie, de ces traditions que l'auguste défunt garda intactes avec tant de dignité et de grandeur.

M. le marquis de Dreux-Brézé, retenu à Paris par d'impérieux et douloureux devoirs, ne peut, à son grand regret, se rendre à Goritz le 3 septembre; il sera remplacé par son fils aîné, M. le comte de Dreux-Brézé, aux funérailles de M. le comte de Chambord.

La mise en bière du corps de M. le comte de Chambord a eu lieu hier vendredi. Un service sera célébré aujourd'hui samedi avec une grande solennité, tout en conservant un caractère privé. Quarante-huit princes et princesses appartenant à la famille du défunt ou à la famille d'Autriche y assisteront; la chapelle du château leur sera réservée.

L'archiduc Charles-Louis représentera spécialement l'Empereur, qui sera représenté à la cérémonie de Goritz par l'archiduc Louis-Victor.

L'empereur François-Joseph, accompagné d'un aide-de-camp, a rendu visite, hier, au comte de Paris.

Le correspondant du Figaro télégraphie à ce journal, en date d'avant-hier jeudi: « Je suis allé ce matin à Vienne pour voir le char funèbre dans les ateliers de M. Jacob Lohner, carrossier. C'est une sorte de voiture de gala surmontée de huit co-

lonnettes en bois noir portant un dais courbé à quatre panaches noirs. L'ensemble est très-sombre, d'un simplicité presque exagérée; partout où les décorateurs de ce funèbre véhicule mettent de l'argent on a mis du noir, pour se conformer au désir toujours exprimé par M. le comte de Chambord, de faire les choses simplement.

J'ai dit que le prince avait souvent ordonné que rien ne fût, à sa mort, emprunté aux services publics des pompes funèbres. C'est pourquoi on a dû faire exécuter ce char en moins de huit jours sur un dessin inspiré par les obsèques de Charles X, par le premier carrossier de Vienne.

Le long du char courent des draperies noires à fleurs de lys d'argent, semées discrètement de toute petite dimension. Le siège du cocher est copié sur le siège des voitures de gala; il est entièrement noir; les roues, les lanternes, les colonnettes sont noires aussi; des écussons ovales sont placés de chaque côté, ils portent un manteau violet semé de fleurs de lys, doublés d'hermine et surmontés de la couronne de France; au milieu, un médaillon ovale bleu de roi, portant les trois fleurs de lys et encadré dans la chaîne de l'ordre du Saint-Esprit, de laquelle tombe la croix du même ordre, bleue à la colombe blanche.

Le char sera complètement terminé ce soir.

Un train spécial s'arrêtera demain à Neustadt, pour y prendre les six juments blanches du Prince; puis il repartira aussitôt pour Goritz, où il arrivera samedi; dans ce train se trouveront encore les selliers et décorateurs de la maison Lehner, chargés de procéder lundi au harnachement des chevaux.

Ils apporteront à Goritz le drap mortuaire, qui doit recouvrir le cercueil quand on le placera sur le char. Le drap est de gros velours noir avec une croix d'argent et soixante fleurs de lys parsemées. Le même carrossier m'a montré le fourgon construit spécialement pour aller de Frohsdorf à Neustadt. C'est une voiture plus simple en forme de caisson élevé, toute recouverte de

draperies noires sans décorations blanches d'aucune sorte.

De chaque côté se trouvent des écussons ovales semblables à ceux du char de cérémonie. Le fourgon partira demain par un train ordinaire pour Klein-Wolkorsdorf, la station la plus proche de Frohsdorf. »

M. LE COMTE DE PARIS.

Nous empruntons au Dictionnaire des Contemporains, de Vapereau, les détails biographiques suivants :

« PARIS (Louis-Philippe-Albert d'ORLÉANS, comte de), chef actuel de l'ancienne maison royale d'Orléans, est né à Paris, le 24 août 1838. Son éducation fut confiée de bonne heure à M. Adolphe Regnier, de l'Institut, qui, après la Révolution de 1848, le suivit en exil. Il fut élevé sous cette direction, intelligente et dévouée, dans la petite ville allemande d'Eisenach, où résidait sa mère. Ses études littéraires terminées, il eut pour professeur de mathématiques M. Baudoin, et s'appliqua sérieusement à l'étude des sciences et de leurs applications.

De nombreuses excursions en Europe le familiarisèrent avec les idées et les langues de divers pays étrangers, notamment de l'Angleterre où s'était retirée sa famille paternelle et où il prit lui-même sa résidence.
Après avoir fait avec son frère, le duc de Chartres, un voyage en Orient, le comte de Paris en rédigea la relation et en publia une partie, sous ce titre: Damas et le Liban, extrait d'un journal de voyage en Syrie (Londres 1864, in 8°). Les deux frères partirent ensuite pour l'Amérique du Nord, où venait d'éclater la guerre de la sécession, et le 28 septembre 1864, ils entraient dans les troupes fédérales comme capitaines d'état-major et aides-de-camp du général McClellan qui commandait l'armée du Potomac. Ils passèrent l'hiver auprès du général occupé alors à organiser ses forces, puis ils

17. Feuilleton de l'Écho Saumurois.

La majorité de M^{lle} Bridot

Tout à coup, en suivant d'un œil voluptueux la fumée de son calumet, il remarqua, mais peu à peu, comme en rêve, une autre fumée qui, beaucoup plus loin, beaucoup plus haut, s'élevait d'un épaïs feuillage, et, toute droite comme une gloire, montait dans l'azur du ciel.

Au même moment, à l'autre extrémité de l'étang, il y eut un vil soubresaut sur sa surface si tranquille. Un poisson s'enleva, resplendit au soleil et disparut sous le chaume d'une espèce d'ajoupa perdue dans un feuillage de verdure, et que n'avait pas encore remarqué l'artiste.

Le sans-façon tout anormal avec lequel ce poisson s'en allait se promener dans la forêt le surprit fort. En y regardant de mieux, le miracle s'expliqua de lui-même. Une longue gaine ressortit de l'ajoupa, une mince ligne se balançait dans l'espace, un hameçon retomba dans l'eau.

D'autre part, la fumée montait toujours au-dessus des arbres.

« Ces deux points m'intriguent fort, se dit Jacquemart, et je veux en avoir le cœur net. Procédons avec mystère et comme il sied à un grand chef tel que moi. Que Manitou me protège !

La-dessus, tout à fait en Peau-Rouge, il s'avança, serpenta dans l'herbe haute, se redressant de temps à autre pour un rapide regard, mais toujours à l'abri d'un tronç d'arbre.

Si Raymond eût pu le voir ainsi, nul doute qu'il ne l'eût comparé à un singe.

Notre orang-outang se dirigea tout d'abord vers la fumée. Elle le guida vers un massif d'arbustes et de lianes encore plus inextricable que tout le reste.

Ce surcroît d'exubérance provenait d'un terrain vaseux, le lit à peine desséché d'un second étang. Au milieu de l'espèce d'isthme qui jadis l'avait séparé de l'autre, une mesure, ou plutôt une ruine, la ruine d'un ancien moulin, s'élevait, invisible, verdâtre, sombre et comme tapie, dans ce sinistre cloaque, à l'affût de quelque proie.

« Quelque vieux trappeur, conjectura Jacquemart, quelque boucanier farouche doit avoir ici son wigwam de chasse. Je crois pouvoir, sans crainte d'être scalpé, m'en permettre l'inventaire... Avancions !

Aucun bruit, aucun mouvement ne la troubla dans sa visite indiscrette. Il atteignit la porte qui ne

se trouvait qu'entre-bâillée; il la poussa sans bruit, et il entra de même.

Les murailles étaient épaisses, mais, l'humidité les pénétrant, elles s'écaillaient à l'intérieur. Il y avait plusieurs pièces, toutes encore pourvues de portes, de verrous, de formidables serrures.

Les premières chambres, ou plutôt les premiers taudis, paraissaient inhabitées depuis longtemps. Dans le dernier, qui était le plus vaste, on remarquait une espèce de paillasse remplie de fougère et drapée d'une couverture de voyage, un feu de bois mort dans l'âtre, et sur ce feu, soutenue par quelques fragments de briques, une marmite dans laquelle mijotait un fricot d'assez agréable odeur. L'artiste souleva le couvercle, et reconut les apéritives émanations de la gibelotte.

« La gibelotte du désert ! murmura-t-il. J'ignore son appellation canadienne... mais je voudrais bien connaître, sinon le nom, du moins le caractère de l'Iroquois en question. Il veut se gratifier également d'une friture; mais ces indices de gourmandise me semblent insuffisants. Cherchons autre chose.

Par malheur, la garde-robe n'était guère plus compliquée que l'ameublement. Notre curieux eut beau fureter dans tous les coins, il ne trouva qu'une paire de caoutchoucs, un énorme gourdin.

« Ses mocassins ! dit-il; son tomahawk !

Puis, un peu sous la paillasse, dans un vieux chiffon de blouse, quelques instruments de fer

ressemblant fort aux monseigneurs et rossignols qui figurent ordinairement parmi les pièces à conviction devant les cours d'assises.

« Par le Grand-Esprit ! s'écria Jacquemart, serais-je dans un des repaires des pirates de la Savane ?

Et redoublant de précautions, il regagna les bords de l'étang.

La ligne sortait toujours de l'ajoupa. Même silence.

L'artiste, contournant la bergé, atteignit l'autre côté du toit de chaume.

Sous cette espèce de hangar nautique, dans un vieux bachot à demi submergé, le pêcheur était assis.

C'était un homme d'assez haute taille, maigre, osseux, paraissant avoir des muscles d'acier, une nature de chat, sinon de tigre; moitié saltimbanque et moitié bandit.

Il était vêtu d'un pantalon de velours brun, d'un bourgeron de cotonnade bleue, coiffé d'un madras à carreaux rouges.

« C'est le traître du Dernier des Mohicans, pensa Jacquemart; c'est Magua, le Renard subtil !

C'était tout simplement Eustache Gorju, dit le Sanglier.

Jacquemart continuait de le regarder en silence, lorsqu'il fut surpris par un irrésistible éternement. Gorju se retourna tout aussitôt.

lirent avec lui la campagne de 1862 contre Richmond. Le comte de Paris assista dans cette campagne au siège d'York-Town et aux batailles de Williamsburg, Fair-Oaks et Gaines-Mic. Lors de la retraite de Mac-Clellan sur le James-River, les deux frères quittèrent le service des Etats-Unis par suite du trouble apporté par les relations entre ce pays et la France par les affaires du Mexique.

Revenu en France, le comte de Paris publia dans la *Revue des Deux Mondes*, sous la signature d'Eugène Forcade, une étude sur les effets de la crise cotonnière en Angleterre; elle était intitulée: *La semaine de Noël dans le Lancashire* (février 1863). Il a donné au même recueil d'autres articles, notamment sous la même signature, une *Lettre sur l'Allemagne nouvelle* (août 1867), et sous le pseudonyme d'X. Raymond, une étude sur *l'Eglise d'Etat et l'Eglise libre en Irlande*, à propos du bill de « disestablishment » (mai 1868). On lui a attribué aussi d'autres articles dans le même recueil, sous la signature de Laugel. Son livre sur les *Associations ouvrières en Angleterre* [Trades Unions] (1869, in-8°, in-18) eut en France de rapides éditions, et fut immédiatement traduit à l'étranger.

Lors de la déclaration de guerre contre la Prusse, le comte de Paris demanda, ainsi que les autres princes de sa famille, à servir dans l'armée française avec quelque grade que ce fût. Cette pétition fut repoussée, le 14 août, par le Corps législatif. Rentré en France après l'abrogation des lois d'exil, le comte de Paris se tint d'abord à l'écart, mais lors des tentatives de fusion entre les deux branches de Bourbon, sa visite à Frohsdorf eut un grand retentissement (5 août 1873), car elle consacrait l'abandon des prétentions de la branche cadette en faveur du chef légitime de la dynastie. Depuis lors, il vécut dans la retraite, soit à Paris, soit au château d'Eu où il passa la plus grande partie de l'année. Lieutenant-colonel d'état-major dans l'armée territoriale, il a été mis à la suite des officiers de son grade (mai 1880).

En 1873, le comte de Paris communiqua à la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur les conditions du travail en France un mémoire sur *la Situation des ouvriers en Angleterre*, lequel parut peu de temps après en volume. Il a commencé la publication d'une *Histoire de la guerre civile en Amérique* (1874-1875, 4 vol. in-8° et 4 atlas; l'ouvrage doit former 8 volumes).

Marié le 30 mai 1864, à la princesse Marie-Isabelle, fille du duc de Montpensier, le comte de Paris a eu un fils, le prince Louis-Philippe-Robert (duc d'Orléans), né à York-House, près Twickenham, le 6 février 1869, et deux filles: la princesse Marie-Amélie-Louise-Hélène, née à Twickenham le 28 septembre 1865, et la princesse Louise-Henriette, née le 16 juin 1871. »

M. LE COMTE DE CHAMBORD ET LE PRINCE DE BISMARCK.

L'Agence Havas a reproduit un article du correspondant de la *Nouvelle Presse libre*, re-

À la vue de ce visage de Huron, la fantaisie américaine de l'artiste ne se dissipa nullement, bien au contraire.

— Mon frère est un grand chef, dit-il en le saluant d'un air très-poli; il n'a rien à craindre du Visage-Pâle. Veut-il accepter le calumet de paix, quelques gouttes d'eau de feu?

En même temps, il lui présentait sa gourde d'une main, de l'autre un cigare d'un sou.

Le Renard subtil ne se fit pas prier, il accepta l'une et l'autre.

Pois, d'une voix enrouée, d'une voix sauvage, bien qu'en excellent français de la rue Mouffetard:

— C'est-y des asticois que vous voulez? Voilà ma boîte... Il y a du poisson dans l'étang du Mont-Saint-Jean.

— Merci, ce n'est point la pêche à la ligne qui m'attire au bord des grands lacs. Mais voilà que ça mord... Que le subtil pêcheur ne se dérange pas davantage, je reviendrai demain. Il verra que ma langue n'est pas fourchue... Mes oreilles lui seront ouvertes... Chut! chut! à demain.

Et Jacquemart s'éloigna, laissant Eustache Gorju tout stupéfait, croyant avoir eu affaire à quelque échappé de Charenton départemental.

Quant à notre artiste, il s'empressa de gagner du terrain, mais en se disant à part lui:

— Si je reviens croquer le paysage, ce ne sera qu'armé jusqu'aux dents.

latif à une conversation qui aurait eu lieu entre ledit correspondant et un « membre éminent du parti orléaniste ».

Voici ce morceau; nous le reproduisons uniquement à titre de curiosité, et en faisant remarquer que ces prétendues révélations ont été faites plusieurs fois déjà :

« La véritable cause qui a empêché le comte de Chambord de devenir roi de France n'est pas encore connue. Maintenant que ce prince a fermé les yeux, il n'y a plus de raison pour le cacher.

Le prince de Bismark avait appris que la monarchie avait acquis à l'Assemblée nationale, non pas trois voix, mais huit voix. Profitant du moment, il envoya, auprès du comte de Chambord, une personne de confiance chargée d'inviter ce prince à accepter les trois conditions suivantes :

1. Reconnaissance de tout ce qui a été établi depuis 1859 ;

2. Reconnaissance du traité de paix de Versailles ;

3. Alliance de la France et de l'Allemagne, sur une base solide et durable.

Le comte de Chambord répondit qu'il n'avait pas contribué à créer la situation existant depuis 1859 et qu'il ne pouvait pas la reconnaître *a priori*. Il ajouta qu'il était obligé de soumettre le traité de Francfort à un examen, et que, la situation du pays pouvant exiger une modification, il lui était impossible de s'engager à l'avance à ne pas entreprendre une autre action politique favorable à la France. Quant à l'alliance entre la France et l'Allemagne, le comte de Chambord déclara qu'il pensait, il est vrai, qu'elle serait avantageuse pour les deux pays; que, s'il concluait cette alliance, il remplirait honnêtement ses engagements, mais que l'on poserait peut-être des conditions au sujet desquelles il ne pouvait exprimer son opinion qu'après son avènement au trône. Le prince de Bismarck ne trouva pas cette réponse satisfaisante et chargea son représentant de présenter l'ultimatum suivant :

« Si le comte de Chambord accepte nos conditions, il peut compter que nous le reconnaitrons comme roi; dans le cas contraire, l'Allemagne occupera aussitôt la frontière de France ».

Cet ultimatum causa une profonde consternation dans l'entourage du comte de Chambord. Le prince eut tout juste le temps d'écrire en France qu'il exigeait le drapeau blanc. C'était là un prétexte (inexplicable sans ce qui précède) pour formuler une sorte de refus, sans être obligé d'en avouer la véritable cause. On vit alors se produire la fameuse scission, et le comte de Chambord resta en exil. »

COMPLICATIONS

M. Eugène de Thoury adresse au *Courrier de la Nièvre* la lettre suivante :

« Château de Saint-Pierre-la-Chapelle, par Saint-Saulge (Nièvre), le 27 août 1885.

Monsieur le rédacteur, Je réponds d'une façon nette et précise à la

Au détour du premier sentier, il aperçut venir Bouquaille, le front penché, l'œil en terre, gesticulant comme un homme tourmenté d'une pensée mauvaise, et qui se parle à lui-même.

— Tiens! pensa Jacquemart, qu'est-ce qu'il va donc faire à l'étang du Mont-Saint-Jean?

Et sans bruit il se faufila derrière le tronç d'un frêne.

Bouquaille passa près de lui sans soupçonner sa présence.

C'était bien vers l'étang qu'il se dirigeait.

De plus en plus aiguillonné par ses instincts curieux, Jacquemart revint sur ses pas, gravit une éminence où croissaient des coudriers, et, cherchant une trouée dans cet épais rempart de feuillage, il regarda au travers.

Déjà Bouquaille et le mystérieux hôte du moulin en ruine s'étaient rencontrés sur le bord de l'étang.

Ils paraissaient se connaître, et, comme animés par un intérêt commun, adressaient des gestes menaçants vers certain point de l'horizon, peut-être le château de Bussières.

— Voilà qui me paraît étrangement suspect, se dit-il. Quelles sinistres physionomies! on jurerait qu'ils trament quelque guet-apens... Mais contre qui?... J'y songerai. Problème!

(A suivre.)

CHARLES DESLYS.

question que pose la lettre de M. Charles de Verne, insérée dans le numéro du 26 août 1883 du *Courrier de la Nièvre*, au sujet de l'existence de ce journal.

Aussitôt que vous aurez fait le récit des tristes cérémonies qui auront lieu à Goritz le 3 septembre prochain, le *Courrier* cessera sa publication.

Je ne puis admettre que la mort du Roi ait la vertu de porter l'héritage royal dans une famille dont tous les actes depuis 1789 ont été la négation du droit fondamental de la légitimité.

La visite faite en 1873 suivie de celle qui vient d'avoir lieu dernièrement, alors surtout que l'intervalle qui les sépare n'a eu pour caractère marqué qu'une froideur trop voisine de l'hostilité, n'est pas chose suffisamment réparatrice; — à mon sens la réparation n'était possible que par la vertu expiatoire en quelque sorte du règne préalable de M^r le comte de Chambord.

Il ne me reste plus qu'à pleurer Celui qui par la majesté de son nom et l'élevation de son caractère pouvait seul régénérer la France.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Eugène de Thoury.

L'Étoile, d'Angers, ajoute :

M. E. de Thoury aurait pu aussi fonder sa protestation sur ces faits :

1° Que la descendance directe de Louis XIV n'est pas éteinte dans la personne du comte de Chambord ;

2° Que le traité d'Utrecht n'a eu qu'un but : empêcher que les deux couronnes de France et d'Espagne fussent réunies sous la même main ;

3° Que lorsque la question fut soulevée en 1789, l'Assemblée nationale, après les belles démonstrations de Cazalès, refusa de prononcer, malgré la pression de Mirabeau, l'exclusion de la branche d'Espagne; elle inscrivit dans la Constitution de 1791 cet article conforme à notre droit public :

« La Royauté est indivisible, et déléguée héréditairement à la race régnante, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, à l'exclusion perpétuelle des femmes » et de leur descendance.

Rien n'est préjugé sur l'effet des renonciations dans la race actuellement régnante. »

Voilà la loi fondamentale. Cette loi appela Henri III roi de Pologne et Henri roi de Navarre au trône de France.

Ne sortons pas de la loi salique. S'il y a contestation et litige, c'est à une grande assemblée nationale qu'il appartient un jour d'éclairer la question et de reconnaître le droit; mais cette mission ne peut être accomplie par une Chambre élue sous le despotisme de la Révolution. L'esprit public, comme la presse, est en pleine anarchie.

Nous sommes sous le coup des vengeances divines.

L'Agence Havas nous apprend par dépêche que M. le comte de Paris a notifié hier par une circulaire à toutes les cours d'Europe la mort du comte de Chambord.

C'est une prise de possession.

M. Edouard Hervé, directeur du *Soleil*, organe des princes d'Orléans, paraît douter de la validité de cette prise de possession, car, dans un article à sensation, il s'exprime ainsi :

« Unité de la famille royale, unité du parti monarchique, tels sont les deux résultats définitivement acquis, résultats que rien aujourd'hui ne saurait faire disparaître.

C'est beaucoup sans doute, mais ce n'est pas tout. Il ne suffit pas d'avoir une seule famille royale; il ne suffit pas d'avoir un seul parti monarchique.

Il faut que cette famille royale et ce parti monarchique se présentent devant le pays et se fassent accepter par lui.

Un gouvernement ne peut pas se fonder en dehors de la volonté nationale.

Rien de ce qui se ferait contre la volonté nationale ne serait solide, ne serait durable, ne serait définitif. »

Nous tombons dans le système plébiscitaire alors; la volonté nationale a pu reconnaître solennellement le droit de la famille des Bourbons en 1789, mais elle ne peut créer aujourd'hui un droit contre le droit.

M. Hervé veut refaire la monarchie élective de 1830.

Que les légitimistes prennent garde de ne pas compromettre, pour un siècle peut-être, la cause de la Religion et de la Monarchie.

G. VÉRAN.

Le *Soleil* termine son article par ces mots :

Nous ne disons pas : la Monarchie est faite. Nous disons : la Monarchie est faisable. »

L'Univers fait suivre l'article du *Soleil* de ces lignes :

« M. Edouard Hervé voudra peut-être s'expliquer sur ce qu'il entend par la « volonté nationale » sans laquelle on ne peut fonder un gouvernement, et à laquelle il fait appel pour que l'on puisse déclarer faite la monarchie qu'il estime faisable. »

Nous attendons ces explications, qui ne peuvent manquer d'offrir un vif intérêt. »

Cette complication paraissait devoir annoncer une perturbation complète, mais le *Journal de Maine-et-Loire* a publié dès hier la note suivante qui doit émaner du Comité royaliste d'Angers :

Dans une occasion récente, M. G. Véra, rédacteur en chef de l'*Etoile*, d'Angers, nous a déclaré que lui seul devait être responsable des idées, des théories, de certaines thèses plus ou moins politiques qu'il s'efforçait d'exprimer, de développer et de soutenir dans ce journal, relativement aux droits de la succession et de l'hérédité royale en France.

Nous croyons qu'il n'est pas inutile de rappeler aujourd'hui cette déclaration récente de M. G. Véra, qu'il convient d'appliquer aux étranges articles que publie l'*Etoile* depuis deux jours, et spécialement à l'article d'hier soir. C'est M. G. Véra seul qui parle, ce sont ses idées seules qu'il exprime et non pas celles du Comité royaliste. — Dès lors il n'y a pas à s'occuper davantage des théories de M. Véra qui se fait, quoique Français, si ridiculement l'avocat de prétentions que n'ont pas eux-mêmes les Bourbons d'Espagne et d'Italie. »

L'*Etoile* publie à son tour la lettre suivante qui doit clore l'incident :

« Mon cher Véra,

J'ai vu avec regret que vous étiez sorti, dans votre article du 31, du dou- » loureux silence que le sentiment des con- » venances devrait imposer à tous. Renfer- » mons-nous, quelles que soient les provo- » cations, dans une réserve digne qui doit » être la règle de notre conduite.

Recevez, mon cher Véra, l'assurance » de mes sentiments affectueux et dévoués.

Comte CH. DE QUATREBARRÉS. »

Chronique générale.

LES DIFFICULTÉS DE LA RÉFORME JUDICIAIRE.

Cette question semble de plus en plus insoluble.

M. Martin-Feuillée a fait dresser trois tableaux :

1° Un tableau dressé selon les demandes des députés et sénateurs, c'est-à-dire exclusivement politique. D'après ce tableau, il ne resterait pas dans le corps judiciaire un magistrat connaissant la jurisprudence ;

2° Un tableau fait au point de vue professionnel, classant les hommes suivant leurs titres et capacités. Cette combinaison obligerait le garde des sceaux à conserver l'ancien personnel et à mettre le nouveau à la porte. C'est un tableau fait pour la forme.

3° Un tableau qui pourrait s'intituler : *La cote mal taillée*. Il s'agit d'allier les deux systèmes précédents, en conservant la moitié de l'ancien personnel afin de soutenir l'honneur et la science de la magistrature.

Ces trois systèmes ne paraît pas plus pratique que les autres. Il ne satisfera pas les coteries. A Paris, il est inapplicable; quoique les présidents de Chambre soient notoirement hostiles au gouvernement, il faudra, dans l'intérêt des justiciables, les maintenir faute de candidats capables de les remplacer.

En ce qui concerne les parquets, nous devons constater que la difficulté est moindre. Il paraît que la nouvelle magistrature debout est assez satisfaisante au point de vue de l'intelligence et du travail. D'ailleurs, il n'y a là que des suppressions à faire, et les supprimés seront mis à la suite.

Mais ces magistrats debout ne rendent pas de jugements. Ce sont les autres qu'il faut expulser. Or, l'embarras est si grand dans le cabinet, les discussions y sont si violentes et les opinions sont tellement partagées, qu'on en peut tirer cette conclusion :

La majorité des ministres est opposée à l'exécution de cette réforme judiciaire pour le vote de laquelle le gouvernement a fait tant d'efforts, a prodigué tant de promesses et de menaces, pour laquelle enfin il est allé jusqu'à poser la question de cabinet.

Le Journal officiel a promulgué hier la loi sur la magistrature.

Les exécutions commenceront dans peu de jours. Ce sont douze premiers présidents de Cour qui auront l'honneur d'être frappés d'abord.

AFFAIRE WOESTYNE.

Les journaux ont annoncé l'arrestation de M. Yvan de Woestyne, l'organisateur de ce voyage dont nous avons parlé ces derniers. M. de Woestyne a été arrêté à son domicile, 42, avenue Kléber, par deux agents de la sûreté, agissant en vertu d'un mandat d'amener décerné par M. Boniceau-Gesmon, juge d'instruction.

Conduit au Palais de Justice, M. Yvan de Woestyne a été aussitôt introduit dans le cabinet de ce magistrat, qui lui a fait subir un long interrogatoire.

M. de Woestyne a affirmé que c'est dans le changement apporté à l'itinéraire du *Poitou* qu'il faut chercher l'échec du voyage. Ce navire, frété par l'organisateur de l'expédition à Marseille, devait, comme on sait, servir primitivement à un voyage sur les côtes d'Egypte et d'Asie-Mineure.

Or, ce projet n'avait pu être mis à exécution en raison de l'étendue des ravages causés en Egypte par l'épidémie cholérique. C'est alors que M. de Woestyne proposa à ses passagers un voyage dans la partie septentrionale de l'Europe. Un grand nombre d'entre eux refusèrent, paraît-il, de souscrire à cette combinaison, en sorte que le nombre des voyageurs, au lieu d'être de 400, chiffre sur lequel M. de Woestyne avait cru pouvoir compter, se trouva considérablement diminué.

D'après M. de Woestyne, la première perte provient donc de ce que le *Poitou* a été obligé de venir de Marseille au Havre; la seconde résulte de ce qu'il n'a pu, par suite de la modification apportée au voyage, réunir un nombre suffisant de voyageurs.

Au surplus, l'appoint de 47,000 fr. promis par Rosetti lui avait fait défaut au dernier moment.

Le juge d'instruction demanda alors à M. de Woestyne comment et quand il comptait rembourser ses créanciers. M. de Woestyne, qui avait déclaré gagner annuellement 70 mille francs et être à même de s'acquitter très-vite, se troubla à cette question, puis il promit de rembourser 20,000 fr. sur la somme avancée par les passagers. Il importe de faire remarquer ici, dit le *Temps*, que dans un premier interrogatoire, il y a quelques jours, M. Boniceau-Gesmon avait déjà réclamé à M. de Woestyne le détail des dépenses occasionnées par la nouvelle expédition. M. de Woestyne avait répondu au magistrat qu'il avait un état très-exact de ces dépenses, mais qu'il l'avait égaré dans une valise qui ne lui avait pas encore été renvoyée.

Voulant donner à M. de Woestyne toutes les facilités possibles pour se justifier, le juge lui accorda un délai de trois jours pour lui remettre cet état.

Ce délai expirait mercredi. M. de Woestyne ne s'étant pas exécuté, il a été écroué à Mazas. L'enquête se poursuit.

LE MESSAGE AU REICHSTAG.

Le message impérial au Reichstag est muet sur la politique extérieure.

Quelques républicains estiment que c'est une présomption en faveur de la paix; d'autres disent que ce silence est plein de sous-entendus.

Nous sommes de l'avis de ces derniers. Assurément, si les journaux allemands n'avaient pas fait entendre les menaces qui résonnent en Europe depuis quinze jours, il n'y aurait pas eu lieu de chercher dans le message du 29 août autre chose que ce que nous y lisons.

Mais, étant donné tout ce tapage belliqueux, la presse italienne ayant joint sa voix crierde au concert allemand, les journaux de toute l'Europe s'étant montrés préoccupés de cette démonstration inattendue, il semblait que, si les intentions de l'empereur Guillaume étaient pacifiques, il devait profiter de l'occasion pour les faire connaître.

Une phrase vague sur le désir de maintenir la paix suffisait à rassurer les esprits, au moins provisoirement.

Or, cette phrase, le message ne la contient pas.

Le *Sphinx* de Berlin reste muet à l'heure où tout le monde l'interroge.

Il est donc évident pour tous qu'il y a, derrière ce silence calculé, une arrière-pensée redoutable, des projets peut-être menaçants.

Telle est l'impression que le message impérial a produit sur ceux qui ne sont pas aveuglés par un optimisme inexplicable ou de parti pris.

Nous avons ressenti cette impression douloureuse et nous croyons devoir la manifester tout haut.

Nous laissons, nous eût semblé une ténologie.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 31 août.

La Bourse n'accuse pas de changements notables sur les cours d'hier, mais la fermeté persiste. C'est aujourd'hui la réponse des primes qui, comme il était facile de le prévoir depuis deux jours, se fait en hausse. Le 3 0/0, après 80 et 79.90, s'élève à 80.10; l'amortissable cote 81.65; le 4 1/2 0/0 1883 est soutenu de 108.60 à 108.70 et termine à 108.625.

La Banque de France est un peu plus faible à 5,430; le dernier bilan, assez peu satisfaisant, explique d'ailleurs cette légère réaction.

Le Crédit Foncier se maintient assez solidement entre 1,300 et 1,305; on croit à une progression prochaine avec la reprise des affaires; les Obligations Foncières Nouvelles continuent à être l'objet de nombreuses demandes à 349.75.

Les établissements de crédit en général sont soutenus: 1,007 la Banque de Paris; 572 le Lyonnais; 360 le Mobilier; 490 la Banque Impériale. Les fonds d'Etats étrangers ne subissent pas de changements sur leurs prix précédents.

L'Italien, que nous laissions hier à 90.65, varie entre 90.60, 90.70. L'Egypte ferme à 359.06, la Rente Espagnole se maintient difficilement et descend à 58 3/8 après 58 5/8. Le Suez ne varie pas à 2,430 avec 240,000 fr. de recettes pour la veille. Les cours du Panama sont très-surhauffés en ce moment, en vue de la prochaine émission d'obligations qui doit avoir lieu au commencement de septembre.

On cherche à préparer le terrain en faisant monter l'Action qui demeure hier à 495, est portée au début à 502, mais réactionne ensuite à 497, sous le poids des réalisations que ces cours amènent.

Pas de changement sur les chemins. Le Nord, après 1,867 hier, se tient entre 1,865, 1,870 pour terminer à 1,867.50; le Lyon, qui débute par une faible amélioration à 1,410, termine à 1,405; le Midi subit une légère différence à 1,162 et clôture à 1,163.75; l'Orléans suit les autres chemins et clôture à 1,305.

Chronique militaire.

Le lancement du cuirassé de premier rang, le *Formidable*, en construction à Lorient depuis 1878, aura lieu le 48 octobre prochain.

L'amiral Peyron, ministre de la marine, assistera au lancement, et il sera accompagné du directeur des constructions navales et de son chef d'état-major.

Ce nouveau cuirassé mérite, en effet, son nom; c'est un des plus puissants navires du monde.

On écrit de la Prusse rhénane que pendant les manœuvres d'automne de la 31^e brigade d'infanterie, à Trèves, des essais seront faits avec les tentes trouvées en 1874 à Metz. Plusieurs compagnies du 89^e et du 130^e régiment camperont pendant huit à dix jours sous ces tentes dont chacune peut loger 46 hommes.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Lundi prochain, jour des funérailles publiques qui auront lieu à Goritz, un service solennel sera célébré pour le repos de l'âme de M. le comte de Chambord, à onze heures du matin, en l'église Saint-Pierre de Saumur.

Plusieurs de nos concitoyens ont quitté Saumur hier matin pour se rendre à Goritz et représenter aux funérailles de M. le comte de Chambord les légitimistes du Saumurois.

L'Union des ouvriers royalistes de Tours sera représentée à Goritz par une délégation de deux de ses membres, qui déposeront

une magnifique couronne sur le tombeau du Roi.

La couronne porte ces mots:

A HENRI V

L'Union des royalistes de Tours.

Nous signalions hier le cas d'un enfant mort pendant les démarches nécessaires à son admission à l'hospice. Ces difficultés venaient, avons-nous dit, de ce fait que la demande d'urgence était formulée par un médecin non attaché à l'hospice.

Nombre de faits du même genre, nombre de plaintes par conséquent, sont arrivées depuis longtemps à notre connaissance.

L'estampille: *D^r Peton, D^r Perreau*, est de rigueur et rappelle cette délectable étiquette rouge des potions de notre Hôtel-Dieu.

La médecine de l'hôpital de Saumur est républicaine et obligatoire.

Un malheureux va frapper à la porte hospitalière (?), grelottant la fièvre typhoïde, ou étranglé par le croup... La belle affaire! Il s'agit de savoir si son cas est signé *D^r Peton* ou s'il est signé *D^r Perreau*. Tout est là. — L'excellent économiste, le sympathique M. Boniface, ne connaît pas autre chose.

Sous les administrations précédentes, « jésuitiques et intolérantes », jamais pareil fait ne s'était produit. Un cas déclaré d'urgence par un médecin de la ville, quel qu'il fût, attaché ou non à l'hospice, a toujours été admis. Cette mesure nous semble inhumaine qui fait, pour la recherche d'une signature, battre le pavé, quelquefois tout une journée, à un pauvre malade dans une situation grave.

Au surplus, qui pense-t-on viser par ce procédé? Si c'étaient les honorables docteurs démissionnaires, ce serait bien mesquin d'abord, bien maladroit ensuite, puisqu'on n'atteint que le malade seul.

Si nous étions l'électeur ouvrier qui s'est donné notre administration républicaine, laquelle à son tour lui a donné les collègues républicains, les écoles républicaines, l'hôpital républicain, etc., etc., nous trouverions avoir mangé de la République jusqu'à l'indigestion la plus épouvantable.

Nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs l'élévation au grade de général de brigade de M. Renaudot, colonel du 3^e hussards.

Par son alliance, M. Renaudot est devenu notre compatriote; pendant de nombreuses années il a été attaché à l'École de cavalerie, et en dernier lieu il était capitaine-écuyer au manège.

La seconde assemblée de Saint-Hilaire-Saint-Florent aura lieu demain dimanche 2 septembre.

Le concours du Comice agricole de l'arrondissement de Saumur se tiendra, cette année, à Montreuil-Bellay, le dimanche 16 septembre.

Le même jour, dimanche 16 septembre, aura lieu, à Moulherne, le concours du Comice agricole du canton de Longué.

La fête annuelle de la Saint-Michel, à Fontevault, est fixée au lundi 4^e octobre, jour de la foire.

Dans sa dernière session, le Conseil général de Maine-et-Loire, sur les propositions de M. le comte Hector, rapporteur de la troisième commission, a voté divers crédits, notamment:

Subvention aux communes pauvres dépourvues d'établissements hospitaliers, 4,000 fr.

| | |
|------------------------------------|-----------|
| Courses d'Angers | 2,500 fr. |
| — de Saumur | 4,200 |
| — de Cholet | 1,000 |
| — de Pouancé | 500 |
| — du Lion-d'Angers .. | 500 |
| — de Chemillé | 450 |
| — de Beaupréau | 450 |
| — du Louroux | 250 |
| — de Saint-Georges-sur-Loire | 250 |

Le Conseil a approuvé la répartition des 12,500 fr. affectés aux concours de pouliches et de poulinières dans le département.

C'est aujourd'hui, 4^e septembre, que l'illustre chimiste, « doyen des étudiants français », comme il le dit lui-même, M. Chevreul, membre de l'Académie des sciences et directeur du Muséum d'histoire naturelle, entre dans sa quatre-vingt-dix-huitième année.

Né le 31 août 1786, à Angers, il entra à l'école centrale de cette ville, où il eut pour condisciple le fameux médecin Béchard, un autre Angevin. En 1814, il fut nommé aide-naturaliste au Muséum. Quelques années après, il devint examinateur à l'École polytechnique, professeur de mathématiques au lycée Charlemagne et enfin directeur des teintures et professeur de chimie à la manufacture des Gobelins. En 1826, il succéda à l'Académie des sciences, à M. Proust, encore un autre Angevin; il s'y fit remarquer par un ouvrage sur les corps gras d'origine animale, qui lui valut, de la Société, pour l'encouragement de l'industrie nationale, le prix de 12,000 francs, fondé par le marquis d'Argenteuil. M. Chevreul devint enfin directeur du Muséum d'histoire naturelle: il est, depuis 1875, grand'croix de la Légion d'Honneur.

Faits divers.

LA VITESSE DES TRAINS EN FRANCE.

La mécanique possède aujourd'hui des procédés très-ingénieux pour mesurer la vitesse kilométrique des chemins de fer. Le nombre des tours de roue est inscrit par un appareil enregistreur, et, le diamètre de la roue étant connu, on calcule aisément la vitesse de la locomotive. Plus simplement, on peut arriver à un résultat analogue en observant le temps qui sépare le départ et l'arrivée d'un rapide, sur une voie kilométrique déterminée. Mais si le procédé est plus simple, il est aussi moins exact, car la vitesse n'est pas uniforme. Il faudrait, d'autre part, tenir compte des accidents de la voie, des rampes, des courbes, etc. Quoi qu'il en soit, voici le résumé des données statistiques obtenues dans les observations les plus précises:

| | |
|---|--------|
| Ligne de l'Ouest: 4 kil. en 4 m. 4 sec. | |
| — Midi » | 0 54 — |
| — Est » | 0 54 — |
| — Nord » | 0 53 — |
| — Lyon » | 0 52 — |
| — Orléans » | 0 50 — |

C'est sur la ligne d'Orléans qu'est atteinte la vitesse maxima en France. Le train qui part de Paris à huit heures quarante-cinq du matin arrive à Bordeaux à cinq heures cinquante-deux du soir. Le trajet est de 875 kilomètres.

MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Paris, un an . . . 10 fr.— Départements. 12 fr.
Union postale 13 fr.

Le *Magasin pittoresque* (rédacteur en chef, M. Édouard Chardon) contient, dans son numéro du 31 août:

TEXTE. — A propos d'une vieille boutique du Caire, par M. Arthur Rhané. — Excursion aux volcans de l'Equateur, par M. Boussingault, de l'Institut. — La Mosaïque, par M. Ed. Gerspach. — L'Ours de neige, nouvelle, par M^{me} J. Colomb. — Je me suis bien divertit. — Un Prisonnier d'Etat au dix-huitième siècle: le Prévôt de Beaumont. — Se souvenir, par M. E. Noël. — Les Merles bronzés, par M. E. Oustalet. — Le Carnet d'un voyageur, par M. Paul Pelet. — Charles-Quint.

GRAVURES. — Un Marchand de narghilehs, au Caire. — Mosaïque d'après Raphaël, dans l'église Sainte-Marie du Peuple, à Rome. — Le Prévôt de Beaumont dans son cachet. — Les Merles bronzés du Sénégal. — Le Fauteuil de Charles-Quint, à l'*Armeria Real*, à Madrid.

43 ANS DE SUCCÈS
26 RÉCOMPENSES DONT 8 MÉDAILLES D'OR

Alcool de Menthe

DE RICQLÈS

Bien supérieur à tous les produits similaires.

Infaillible contre les INDIGESTIONS, maux d'estomac, de cœur, de nerfs, de tête. — Excellent préservatif contre les épidémies.

Fabrique à LYON, cours d'Herbouville, 9.
Dépôt dans toutes les principales maisons de pharmacie, droguerie, parfumeries et épicerie fines.

Se méfier des nombreuses imitations.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 31 AOUT 1883.

Table with financial data in three columns: Valeurs au comptant, Dernier cours, Clôture précède. Includes various securities and obligations.

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Table with train schedules for various lines including Ligne d'Orléans (Service d'Été) and Ligne de l'État (Service d'Été modifié depuis le 9 juillet 1883).

Etude de Me MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE, 1° UNE MAISON Situe à Saumur, rue de la Visitation, n° 56, et rue de l'Arsehal,

Composée de trois corps de bâtiments, comprenant: boutiques, arrière-boutiques, vaste atelier, chambres, greniers, cellier et buanderie; cour, puits et pompe;

2° UN FONDS DE COMMERCE D'AUBERGISTE

Exploité dans cette maison, avec le matériel et les marchandises en dépendant.

S'adresser audit Me MÉHOUS, notaire. (362)

Etude de Me MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE En totalité ou par lots: 1° UNE MAISON

Situe à Saumur, rue Beaurepaire, n° 17,

Comprenant deux corps de bâtiments, actuellement occupée par M. Cavellier;

2° ET UNE AUTRE MAISON

Situe à Saumur, rue de la Mar-maillotte, n° 2,

Occupée par la Société du commerce, avec jardin et terrain clos de murs.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à Me MÉHOUS, notaire. (356)

Etude de Me CAILLEAU, notaire à Longué.

A VENDRE A L'AMIABLE, JOLIE MAISON DE CAMPAGNE

De récente construction, Au bourg de Saint-Martin-de-la-Place.

Écurie, remise, — jardin, pré planté de pommiers en plein rapport.

Le tout s'étendant de la levée jusqu'à la Loire, d'une superficie de 31 ares 7 centiares.

Pour traiter, s'adresser à Me CAILLEAU. (343)

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

VENTE DE CHEVAUX RÉFORMÉS Provenant de l'Ecole de Cavalerie.

Le SAMEDI 8 septembre 1883, à une heure de l'après-midi, sur la place du Chardonnet, à Saumur, il sera procédé, en présence de M. le Sous-Intendant militaire, à la vente, aux enchères publiques, de 34 Chevaux réformés provenant de l'Ecole de cavalerie.

Prix payable comptant, plus 5 0/0 pour les frais.

Le Receveur des Domaines, (567) L. PALUSTRE.

A LOUER Pour la Saint-Jean prochain, En totalité ou par parties, UNE PORTION DE MAISON

Sise à Saumur, rue de la Comédie, n° 26,

Actuellement occupée par MM. Fau-cillon, Frugier et Moutet.

Cette maison, propre au commerce, comprend: magasins sur la rue, au premier étage; deuxième et troisième étages sur la rue; grenier, cour, remise et écurie;

Étage au-dessus des remise et écurie, grenier.

S'adresser, pour visiter les lieux, à M. FAUCILLON, qui les occupe, et, pour traiter, à M. LE RAY, avoué, rue du Marché-Noir, n° 12. (316)

A LOUER PRÉSENTEMENT, UNE MAISON

Situe rue d'Orléans, Occupée par M. MARAIS, marchand tapissier.

S'adresser à M^{me} veuve BRINDEAU, rue de Bordeaux, 6. (536)

A VENDRE UN CHIEN DE CHASSE ÉPAGNEUL

Agé de trois ans, Parfaitement dressé, Appartenant à M. BLANVILLAIN-PASQUIER, de Fontevault.

Me CAILLEAU, notaire à Longué, demande un premier Clerc capable.

A VENDRE OU A ARRENTER UNE MAISON

Avec JARDINS Situe à Saumur, rue Notre-Dame, n° 55. S'adresser à M. BARILLET, même rue. (499)

A VENDRE Au Comptant Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur:

Vin rouge nouveau à 60 francs la barrique; Vin rouge vieux à 100 francs; Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs; Vin blanc vieux à 100 francs. Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés. Des échantillons sont envoyés sur demande. (403)

A VENDRE MAGNIFIQUE CHIEN DE GARDE Race Montagne. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE QUATRE CHEVAUX DE 4 à 8 ANS Belles allures, S'attelant et se montant très-bien. S'adresser, pour traiter, à M. RENARD, 56, rue de Bordeaux, Saumur.

UN MÉNAGE demande une place, pour la Saint-Michel ou la Toussaint, le mari comme cocher, jardinier ou valet de chambre, la femme comme couturière ou femme de chambre. S'adresser au bureau du journal.

AVIS

Nous recommandons aux amateurs de bon potage le Tapioca du J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.

Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

Saumur, imprimerie P. GODET.

GRANDS MAGASINS DE l'Épicerie Moderne Rue et Place du Marché-Noir.

L. ALLORY SAUMUR.

Advertisement for A. LEVASSEUR, SEUR, Librairie Abel Pilon, 33 - Rue de Fleurus - 33. Includes a large '10' logo and text about monthly deliveries of catalogs and music.

Thés CHOCOLAT Vanille Qualité supérieure

GUÉRIN-BOUTRON PARIS

Santé: 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. - Vanille; 2 fr.; 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure: 1 fr. 50; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, ALLORY, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)